

1. Qu'est-ce que la charge publique ?

Un citoyen non américain peut être qualifié de « charge publique » si un fonctionnaire de l'immigration pense qu'il est susceptible de dépendre des prestations du gouvernement à l'avenir. Le fait d'être qualifié de charge publique peut avoir une incidence sur la demande de résidence permanente (green card) d'une personne. Elle peut également avoir une incidence sur le titulaire d'une green card qui quitte les États-Unis pendant plus de six mois et souhaite revenir. La vérification de la possibilité qu'une personne devienne une charge publique a commencé le 20 février 2020.

Un fonctionnaire de l'immigration examinera de nombreux facteurs différents dans la demande de green card d'une personne pour décider si elle pourrait devenir une charge publique. Ces facteurs comprennent l'âge, l'état de santé, la situation financière, l'expérience professionnelle, la maîtrise de l'anglais et l'utilisation de certains avantages publics. Certains facteurs sont considérés comme positifs et d'autres comme négatifs.

2. Quels sont les avantages publics qui justifient l'appellation de « charge publique » ?

- Aide en espèces du gouvernement fédéral, des États, des collectivités locales ou des tribus. Il s'agit par exemple de l'aide temporaire aux familles dans le besoin (TANF) ou du revenu de sécurité supplémentaire (SSI)
- Programme d'assistance nutritionnelle supplémentaire (SNAP), également connu sous le nom de bons d'alimentation
- Medicaid (à l'exception des services d'urgence, des enfants de moins de 21 ans, des femmes enceintes et des services post-partum de 60 jours)
- Logement public fédéral, Section 8 des bons de logement, et Section 8 de l'aide au loyer basée sur le projet

3. Le fait de participer à un programme de formation professionnelle ou de suivre un cours pour améliorer mon anglais ou obtenir un diplôme d'études secondaires aura-t-il une incidence sur la détermination de ma charge publique ?

Il est important de vous adresser à une clinique juridique ou de parler de votre cas à un avocat. Toutefois, la politique de charge publique stipule que la participation à un programme de main-d'œuvre, l'amélioration de votre anglais ou le fait de suivre un cours pour obtenir votre diplôme d'études secondaires sont des facteurs positifs. Dans votre demande, vous devrez inclure une preuve de votre participation à ces cours et programmes. Vous pouvez demander à votre école ou à votre organisation professionnelle de vous fournir ces documents.

4. La charge publique a-t-elle un impact sur tous les immigrants?

Non. Les personnes ayant certains statuts d'immigration sont exemptées de charges publiques : les réfugiés, les demandeurs d'asile, les survivants de la traite et d'autres crimes graves, les personnes qui se présentent d'elles-mêmes en vertu de la loi sur la violence contre les femmes et les jeunes immigrants spéciaux. Vous devez demander conseil à un avocat pour comprendre comment cette règle sera appliquée dans votre cas.